

## **20260520 InfoMigrants**

<https://www.infomigrants.net/fr/post/71470/a-paris-neuf-employes-dun-salon-de-coiffure-regularises-apres-trois-mois-de-greve-pour-denoncer-des-abus-et-extorsions>

### Actualités



Le salon d'esthétique Sabadou et Jade, boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement de Paris, était occupé par les employés en grève depuis le mois de mars. Crédit. InfoMigrants

## **À Paris, neuf employés d'un salon de coiffure régularisés après trois mois de grève pour dénoncer des abus et extorsions**

Par [Julia Dumont](#)

Neuf employés sans-papiers d'un salon de coiffure du boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement de Paris, ont été régularisés, a indiqué mardi la CGT. Avec plusieurs autres collègues, ils avaient débuté une grève, début mars, pour dénoncer les impayés et extorsions de leur patron. InfoMigrants les avaient rencontrés.

C'est une première victoire pour les anciens employés du salon d'esthétique Sabadou & Jade, dans le 10e arrondissement de Paris. Mardi 19 mai, la CGT a indiqué que neuf d'entre eux – quatre hommes et cinq femmes - avaient été régularisés, après 78 jours de grève.

Les coiffeuses, manucures et barbiers de cet établissement situé au 65 boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement de Paris, [avaient cessé le travail le 3 mars dernier pour dénoncer leur situation](#). Les treize employés – en majorité sans-papiers – n'étaient plus payés depuis plusieurs mois et travaillaient six jours sur sept sans paiement d'heures supplémentaires, ni de vacances. Chaque mois, le patron prélevait 250 euros sur leur salaire, soi-disant pour payer les charges liées à leur régularisation future.

*A lire aussi*

[En France, les migrants, ces travailleurs invisibilisés](#)

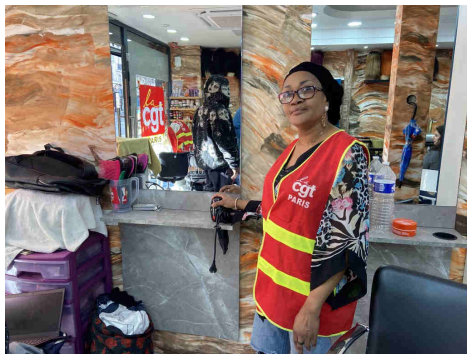
Comme le permet la dernière loi immigration de janvier 2024, les neuf employés ont obtenu des titres de séjour temporaires, renouvelables pendant la durée de la procédure pénale, en tant que victimes potentielles de la "traite d'êtres humains". À la fin de la procédure, si le ou les auteurs des faits sont condamnés, une carte de résident valable 10 ans pourra leur être délivrée.

La qualification de traite d'êtres humains a été retenue dans le dossier en raison d'un "faisceau d'indices : extorsions d'argent, conditions indignes de travail avec des horaires extensibles,

pas de congés payés et aussi une exposition en permanence à des produits chimiques très nocifs, y compris pour plusieurs femmes qui ont travaillé là-bas alors qu'elles étaient enceintes", énumère à InfoMigrants Adèle Tellez, co-secrétaire générale de la CGT Paris.

## "Au début, je pensais que c'était normal"

"Au début, je pensais que c'était normal qu'il prenne les 250 euros. Il disait que c'était pour payer les charges. Mais après, j'ai vu qu'il ne déclarait pas les heures que je travaillais vraiment", avait confié en mars à InfoMigrants, Mayerima, l'une des employées du salon victime d'extorsion par son patron. Cette Ivoirienne de 50 ans avait constaté que ses feuilles de paie ne mentionnaient parfois que deux heures de travail alors qu'elle travaillait six jours sur sept, de 10h à 20h.



Mayerima, 50 ans, travaillait depuis 2021 dans le salon de coiffure. Dépendante de cet emploi pour renouveler ses titres de séjour, elle a été victime d'extorsion par son patron. Crédit : InfoMigrants

Fofana, 33 ans, a, elle aussi, été victime de ces extorsions. Longtemps sans-papiers, elle s'était retrouvée à la merci de ce patron sans scrupule. "Il nous disait qu'il faisait ça pour nous aider à être régularisées. On y croyait mais on a toutes été dupées [...] Si quelqu'un se plaignait des conditions de travail, il disait qu'on pouvait venir chercher une lettre de fin de mission", avait-elle raconté à InfoMigrants pendant l'occupation du salon.

Comme leurs collègues, en mars dernier, les deux femmes n'avaient pas été payées depuis plusieurs mois et espéraient obtenir réparation en justice.

*A lire aussi*

["Des années de tracas et d'angoisse": un an après la circulaire Retailleau, la régularisation toujours plus difficile pour les sans-papiers](#)

Selon Adèle Tellez, de la CGT, les salariés vont prochainement pouvoir toucher une première somme car le salon d'esthétique a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris.

Contacté par l'AFP en mars, l'employeur des ex-grévistes avait nié les accusations : "Tout est faux. J'ai voulu aider ces femmes et maintenant cela se retourne contre moi", avait-il déclaré.

## D'autres victimes potentielles

Les employés savourent ce début de victoire. "Nous sommes contentes, cela va nous permettre de ne pas tomber de nouveau entre les mains d'escrocs comme notre patron", a confié Fadimatou Bintou, l'une des coiffeuses grévistes, [à l'Humanité](#).

Adèle Tellez, elle, souligne, qu'au cours des deux mois de mobilisation de la CGT sur le boulevard de Strasbourg avec les grévistes, des situations similaires ont été observées. "On sait que [dans des commerces de ce boulevard] d'autres salariés risquent d'être victimes de traite. On voudrait échanger avec les pouvoirs publics pour régler le problème de manière plus large et protéger les travailleurs. Et ça, ça passe par le fait des donner des titres de séjour", souligne la responsable syndicale.

Sur son compte X, le sénateur communiste de Paris Ian Brossat, qui avait apporté son soutien aux grévistes, a salué la régularisation des neuf employés du salon. "Leur courage et leur détermination ont payé : la Préfecture a enfin accepté de leur délivrer des titres de séjour en tant que victimes potentielles de traite des êtres humains", a-t-il déclaré.